



Questions générales

- Quels besoins justifient l'axe Vallée-du-Saint-Laurent?
- À qui / à quels usages servira l'électricité transportée?
- Sur quelles données se base Hydro-Québec pour établir ces besoins / la nécessité de construire cette ligne? Est-ce que l'expansion du réseau est la seule solution?
- Dans le plan d'action 2035, il est dit à la page 4 que « la consommation actuelle du Québec doublera d'ici 2050 ». Sur quelles hypothèses de croissance Hydro-Québec s'est-elle basée pour établir cette prévision? Est-ce que ces hypothèses se sont avérées jusqu'à présent?
- Sur quelles prévisions de la demande dans Lanaudière Hydro-Québec a-t-elle basé le projet Axe Vallée du Saint-Laurent? De quand datent ces prévisions? Est-ce qu'elles ont changé depuis? Quelles sont les prévisions actuelles et de quand datent-elles?
- Hydro-Québec a-t-elle mesuré les gaz à effet de serre (GES) que générera le déboisement de l'emprise sur une distance de 168 kilomètres? A-t-elle calculé les superficies de forêt et de milieux humides détruits ou perturbés sur ces 168 kilomètres?
- Est-ce qu'Hydro-Québec a contacté les quelque 220 propriétaires concernés dans Lanaudière? S'ils n'ont pas tous été contactés, le seront-ils et à quel moment?
- Y a-t-il des projets éoliens prévus dans Lanaudière? Si oui, lesquels et à quel endroit? Le projet en cours permettrait-il de faciliter leur intégration éventuelle au réseau?
- Comment Hydro-Québec est-elle assurée que ce projet est endossé par la population, compte tenu de son envergure et du fait qu'il n'y a pas eu de présentation ou de consultation sur le projet dans son ensemble?
- Est-ce qu'Hydro-Québec a une idée des impacts sur l'environnement du Québec et de la planète de la construction de l'ensemble des barrages, des éoliennes et des parcs solaires nécessaires pour arriver à produire toute l'électricité nécessaire à la décarbonation du Québec? Est-ce qu'Hydro-Québec a évalué si en bout de ligne, la nature en sortira gagnante ainsi que la population sauf pour les répercussions financières qui souvent n'enrichissent que quelques compagnies?

Sobriété et efficacité énergétique

- Hydro-Québec a-t-elle une politique ou un programme en matière de sobriété énergétique (« consommer moins »)? Si oui, en quoi consiste-t-il? Est-ce que cette politique ou ce programme comporte d'autres étapes à réaliser dans le futur?
- Quelles sont les mesures d'efficacité énergétique (« consommer mieux ») prévues pour le secteur résidentiel, à part les thermostats programmables et les options tarifaires incitant les clients résidentiels à consommer moins d'électricité durant les pointes d'hiver?
- Y a-t-il d'autres mesures prévues dans un avenir rapproché et, si oui, lesquelles et pour quand sont-elles prévues?



Poste à Saint-Gabriel-de-Brandon

- Il a été mentionné dans le webinaire sur le poste qu'une ligne à 735 kV pourrait partir de ce poste vers le sud à court / moyen terme et une autre vers le nord à plus long terme. Où iront ces lignes? Quel sera leur tracé? Est-ce que ce seront des lignes doubles?
- Est-ce que ces lignes iront se connecter au réseau à 315 kV, comme c'était envisagé dans la précédente mouture du projet de poste (pour la ligne allant vers le sud)? Si oui, à quelle ligne? Faut-il anticiper un poste de transformation? Où?
- Pourrait-il éventuellement y avoir d'autres lignes partant du poste?
- Est-ce que ce poste de sectionnement pourrait être transformé ultérieurement en poste de transformation? Dans le webinaire du 10 juin dernier portant sur le projet AVSL dans la région de la Mauricie, il a été dit que le poste prévu à Saint-Gabriel serait un "carrefour stratégique" pour le réseau à 735 kV.
- Si pas maintenant, quand aura-t-on l'information complète sur l'ensemble du projet et toutes ses composantes à court, moyen et long terme? Serons-nous consulté.e.s sur ce projet de poste avec toutes ces informations sur la table?
- Quelles sont les autorisations exigées pour construire le poste de sectionnement à Saint-Gabriel?
- Combien de lignes pourrait-on relier à un poste de sectionnement?
- Est-ce qu'Hydro-Québec a envisagé d'agrandir le poste Laurendeau à Saint-Gabriel pour combler les besoins d'électricité accrus du centre et du nord de Lanaudière? Cela serait-il possible? Sinon, pourquoi pas?

Poste Jean-Jacques-Archambault (Sainte-Julienne)

- Pourquoi le projet de ligne Axe-Vallée-du-Saint-Laurent a-t-il été présenté séparément du projet de poste à 735 kV Jean-Jacques-Archambault à Sainte-Julienne quand on sait que la ligne doit aboutir à ce poste et que le poste n'a pas de raison d'être sans cette ligne qui est censée y aboutir?
- Pourquoi Hydro-Québec a-t-elle écarté le site déjà compromis d'une sablière située à proximité du poste Magnan pour l'emplacement du poste JJA? Ce choix entraîne la destruction de plus de 30 ha de milieux humides.
- Est-ce qu'Hydro-Québec a obtenu une autorisation gouvernementale pour le déboisement de l'emplacement prévu pour le poste Jean-Jacques-Archambault? Si oui, où peut-on trouver cette autorisation? Sinon, pourquoi n'a-t-elle pas obtenu d'autorisation avant de déboiser le site?
- Combien de lignes à 735 kV le poste à Sainte-Julienne pourra-t-il accueillir? Pourrait-il être agrandi pour recevoir d'autres lignes à 735 kV? Combien de lignes à 120 kV pourrait-il en sortir?



Autres

- Où prévoit-on que passeront les lignes qui transporteront l'électricité provenant du parc éolien de 3 000 MW dont la construction est prévue à côté du poste Chamouchouane? Est-ce qu'il est prévu que ces lignes passent à Saint-Gabriel-de-Brandon, à Rawdon, ailleurs dans Lanaudière? Combien de lignes sont prévues pour transporter cette électricité et quelle(s) région(s) sont-elles censées alimenter?
- Dans les webinaires sur le projet de ligne Axe-Vallée-du-Saint-Laurent, on voit une carte indiquant le début de la ligne et son arrivée au poste projeté Jean-Jacques-Archambault. De quel poste part cette ligne et quelle est sa longueur? Est-ce que c'est une nouvelle ligne?
- À quel moment Hydro-Québec prévoit-elle construire un nouveau poste à 735 kV dans la région de Portneuf, par exemple un poste qui serait appelé poste Jacques-Cartier ouest? Combien de lignes ce poste recevrait-il, d'où proviendraient ces lignes et à qui l'électricité servirait-elle?
- Est-ce que l'arrivée de lignes à 735 kV à ce nouveau poste pourrait occasionner la construction d'autres lignes à 735 kV qui aboutiraient aux postes projetés à 735 kV à Saint-Gabriel-de-Brandon et à Sainte-Julienne?
- L'actuelle ligne à 120 kV qui relie les postes de Laurendeau et de Magnan (les circuits 1404-1405) est montée sur des pylônes de ligne à 735 kV sur plusieurs kilomètres, à Saint-Jean-de-Matha, à Saint-Félix-de-Valois, à Sainte-Mélanie, à Sainte-Marcelline-de-Kildare et à Rawdon.
 - Pourquoi ne pas construire à côté de la ligne existante à 120 kV des pylônes pour ligne à 120 kV, y transférer les fils de l'actuelle ligne à 120 kV, puis installer la ligne à 735 kV Axe Vallée-du-Saint-Laurent sur les pylônes à 735 kV existants sur ce tronçon? Cela permettrait de réduire grandement l'emprise à déboiser à ces endroits, de réduire les dommages à l'environnement, les GES et l'effet visuel dans un secteur hautement touristique.
 - Hydro-Québec a répondu que cela ne pourrait pas se faire, entre autres, parce qu'elle a besoin de la ligne à 120 kV. Serait-ce possible de construire d'abord dans l'emprise des pylônes à 120 kV et d'y transférer les fils de la ligne actuelle à 120 kV avant de monter la ligne à 735 kV sur les pylônes à 735 kV existants?
 - Combien d'hectares de forêt et d'autres terres pourrait-on éviter ainsi de déboiser? Combien d'émissions de GES seraient ainsi évitées?
 - Hydro-Québec a répondu qu'il ne serait pas possible d'utiliser les pylônes de format 735 kV actuels parce qu'il y a de nouveaux critères de construction de lignes à 735 kV. Quels sont ces nouveaux critères et pourquoi les pylônes actuels ne pourraient-ils pas supporter des fils de ligne à 735 kV?
- De combien la demande dans Lanaudière a-t-elle augmenté depuis que la ligne à 315 kV en provenance du poste de la Mauricie (circuit 3005) a été détournée il y a sept ou huit ans pour alimenter le poste de Lanaudière avec une deuxième ligne à 315 kV? Est-ce que l'électricité fournie à Lanaudière par cette deuxième ligne à 315 kV, ajoutée à celle fournie par la ligne à 315 kV (circuit 2015) n'est pas suffisante pour combler les besoins? Si non, combien de mégawatts manque-t-il pour satisfaire la demande?



Plan climat

- Les Villes et MRC desservies par le flux d'énergie projeté par le futur poste JJA ont-elles complété leurs inventaires de GES respectifs rattachés à leurs plans climat ?
- Quelle méthodologie Hydro-Québec et les parties prenantes ont choisi afin de modéliser et valider la réduction des émissions de gaz à effets de serre appréhendés par la croissance de l'offre et de la demande en énergie renouvelable induite par la présence du nouveau poste ?
- Quelles sont les émissions de GES additionnel projeté par l'usage de l'énergie issue de la croissance de la charge dans la région de Lanaudière par poste satellite ? (sur la durée de vie des infrastructures ventilée par tranches de 5 ans)
- Considérant que la boucle métropolitaine de transport d'énergie alimente d'importants centres de consommation énergétique du Québec, l'ajout du poste Jean-Jacques-Archambault est-il une condition technique ou stratégique préalable à l'ajout de production éolienne ?

Les besoins énergétiques

- Quelles sont les entreprises ayant demandé des blocs d'énergie pour Lanaudière?
- L'Axe Vallée du Saint-Laurent va desservir qui?
- Maintenant qu'il y a des projets éoliens dans Lanaudière, y a-t-il un lien avec le poste Jean-Jacques Archambault, le poste à Saint-Gabriel et l'axe Vallée-du-Saint-Laurent?
- Comme il n'y a pas d'audiences prévues pour le nouveau poste à Saint-Gabriel, quelle méthodologie Hydro-Québec et les parties prenantes ont-elles choisi afin de valider la réduction des émissions de gaz à effets de serre appréhendés par la croissance de l'offre et de la demande en énergie renouvelable induite par la présence du nouveau poste ?
- Selon le MELCCFP, pour réaliser une transition climatique optimale, les efforts d'atténuation des changements climatiques doivent suivre la séquence « éviter, réduire, séquestrer », ou séquence ERS. Cette approche met l'accent sur l'action en amont pour d'abord éviter la production de nouvelles émissions de GES et ensuite réduire les émissions existantes. Considérant que l'axe Vallée du Saint-Laurent et ses postes sont des infrastructures à longue durée de vie, leur implantation projetée est-elle susceptible d'induire des effets rebonds liés à l'utilisation combinée d'autres sources d'énergie ? (ref : guide d'élaboration d'un plan climat ISBN 978-2-550-96859-7 (PDF))
- Paradoxe de William Jevons , économiste anglais au XIXe siècle : plus on améliore l'efficacité d'une ressource, plus celle-ci est utilisée. Plus nos lampes sont économes en énergie plus on en installe ... C'est l'effet rebond, tout-à fait vérifié sur l'énergie. Plus d'électricité et plus de consommation



Effets cumulatifs

- Hydro-Québec a-t-elle chiffré les coûts cumulatifs de la destruction des milieux humides et de la perte d'habitat des espèces touchées et leurs effets sur les cultures et la biodiversité dans la perte de services écologiques?
- Peut-on avoir plus de précision sur la projection d'accroissement de la demande dans Lanaudière (résidentielle versus industrielle, avec répartition)?
- Quelles sont les grands projets industriels prévus qui pourraient justifier un accroissement important?
- Est-ce que l'alimentation de la nouvelle mine Nouveau monde Graphite fait partie de cette demande anticipée? Si oui, dans quelle proportion de la demande accrue prévue?
- Est-ce qu'un scénario d'agrandissement du poste Magnan a été étudié pour répondre à l'accroissement de la demande estimé?
- Dans quelle mesure HQ a besoin d'une nouvelle ligne à 735 Kv pour répondre à cette nouvelle demande? La ligne Chamouchouan – Bout-de l'Île devait-elle servir à cette fin?
- Est-ce possible de connaître la proportion d'énergie qui servira à répondre à la nouvelle demande Lanaudoise?
- Quelle proportion servira plutôt aux diverses interconnexions de lignes à 735Kv, actuelles et futures, incluant le nouveau projet de ligne de l'Axe du St-Laurent?
- Est-ce que le besoin de superficie supplémentaire pour les interconnexions des 735Kv ne constitue pas un morcellement du projet de l'Axe du St-Laurent qui fera l'objet d'une étude d'impact à venir?

Biodiversité

- Le Québec a endossé le protocole de Kuning-Montréal sur la biodiversité qui prévoit de protéger 30% de la superficie en conservation et un autre 30% de superficie perturbée à renaturaliser (règle 30-30) ?
- Dans quelle mesure ce projet d'HQ peut-il contribuer à l'atteinte de ces objectifs de conservation dans le sud du Québec, où la superficie du territoire protégée actuelle se situe à moins de 5% ?
- Dans quelle mesure les milieux humides qui seront irrémédiablement perdus avec ce projet pourront-ils faire l'objet de compensation qui permettrait de respecter l'objectif d'aucune perte nette de MH dans le secteur à l'étude du projet ?
- Est-ce que la construction du projet Axe Vallée du Saint-Laurent en vue de fournir de l'électricité à la région Lanaudière est un prétexte pour assurer l'alimentation des grands centres de consommation? HQ mentionne dans le document de consultation sur le projet axe Vallée-du-St-Laurent, que ce projet permettra d'accroître la capacité de transport des lignes existantes, d'assurer l'alimentation des grands centres de consommation et d'améliorer la fiabilité et la résilience du réseau face aux événements météorologiques de plus en plus intenses. Hier, nous avons entendu une spécialiste nous mentionner qu'HQ voulait inciter les québécois à participer aux efforts d'économie et en même temps, elle veut accroître sa capacité à fournir les grands centres de consommation. Est-ce qu'hydro-Québec ne se contredit pas un peu?